

Tempête de boulettes géantes



Le CP de Seysses est heureux d'accueillir un ancien pensionnaire...En effet, il y a deux ans, ce dernier a été agresseur sur personnel de la brigade où il loge actuellement : l'**UDV**. Les boulettes de notre administration s'enchaînent vitesse grand V.

1^{ère} boulette : Comment la DI peut-elle autoriser ce transfert sur le CP de Seysses, alors que les collègues victimes sont encore en poste au CP ?? Tout simplement car ils ne sont **PAS AU COURANT !!!**

2^{ème} boulette : Autoriser ce détenu, classifié au plus haut niveau de dangerosité à l'**UDV** (alors qu'il n'est classé qu'escorte 2 ?) et auteur d'une tentative d'évasion, à sortir sur l'hôpital avec une escorte de seulement 3 agents non armés interroge (**bien évidemment la formation UDV en poche**). La Direction, par le profil et les innombrables signalements dont fait l'objet ce détenu, aurait dû le classer escorte 3 pour bénéficier de renforts externes.

3^{ème} boulette : Nos collègues se sont retrouvés au milieu des urgences, à attendre patiemment leur tour au milieu de la population civile. L'Unité de soin a-t-elle prévenu en amont les urgences de l'hôpital pour que ce détenu soit pris en charge en priorité et qu'un box isolé lui soit réservé ? N'y a-t-il pas un protocole de prise en charge prévu ???

4^{ème} boulette : Au final, ce détenu ne sera pas vu par le médical mais rapatrié sur le CP de Seysses. La menace que fait planer ce détenu sur la sécurité est bien réelle.

Boulette évitée : Durant l'absence de ce détenu, sa cellule a été fouillée et, Oh surprise, il a été retrouvé un pied de chaise dissimulé pouvant servir d'arme ainsi qu'une barquette remplie d'une mixture à base d'excréments prête à entarter les collègues.

Ces accumulations d'erreurs sont inadmissibles et auraient pu causer de graves incidents. Surtout que deux jours sont écoulés depuis sa sortie hôpital, ce détenu est toujours en bonne santé et n'a pas été re-hospitalisé ! On peut légitimement s'interroger sur la gestion des urgences dit vitale par le médical.

AVEC AUTANT DE BOULETTES, FAUT-IL ADRESSER UNE DEMANDE D'EXPLICATION ??? MAIS A QUELLE DIRECTION, LOCALE OU INTERREGIONALE ???

Le SPS lui préfère qu'une demande en urgence soit faite pour un transfert immédiat de ce détenu vers un autre établissement afin que le quotidien des Surveillants soit respecté.

Le SPS félicite les collègues pour avoir su gérer l'individu dans des conditions sécuritaires précaires. La Direction Locale et Régionale devrait en faire de même...

Le 11/01/2023 pour le bureau Local du SPS.

LE Syndicat 100% Surveillants !